



Built to Lead

Pour publication immédiate : 24/08/2016

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE LE TOUT PREMIER TEXTE LÉGISLATIF POUR LUTTER CONTRE CITIZENS UNITED

La loi interdit la coordination entre les candidats et les Independent Expenditure Committees (Comités de Dépenses Indépendants) et renforce les obligations de divulgation pour les consultants et lobbyistes politiques

Le gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui le tout premier texte de loi (S.8160/A.10742) pour limiter le pouvoir des campagnes de dépenses indépendantes déclenchées par l'arrêt de la Cour suprême de 2010, Citizens United vs. Federal Election Commission. La législation instaure également des mesures importantes pour renforcer les obligations de divulgation pour les consultants et lobbyistes politiques qui fournissent des services aux élus en place et aux candidats à une élection en leur demandant de s'enregistrer auprès de l'État et de révéler l'identité de leurs clients.

« L'État de New York prend des mesures agressives pour restaurer la foi de la population dans le gouvernement et accroître l'obligation de rendre des comptes et la transparence dans le processus électoral, » **a déclaré le gouverneur Cuomo.** « Ces actions font régresser l'influence désastreuse de Citizens United et prohibent la coordination entre les candidats et les comités de dépenses indépendants. Grâce à une application intensifiée et à des peines plus sévères pour les consultants politiques qui enfreignent la loi, cette nouvelle législation éliminera les mauvais acteurs et donnera un coup de projecteur sur l'influence sordide de l'argent sale en politique. Avec cette législation, l'État de New York rehausse encore une fois la barre - et il est temps maintenant pour le reste de la nation d'en faire autant. »

En 2010, l'arrêt de la Cour suprême Citizens United a fait déferler un torrent d'argent sale dans les politiques électorales. En permettant aux comités de dépenses indépendants de recevoir et de dépenser des montants de fonds illimités dans les élections, la Cour a octroyé un pouvoir sans limite aux individus et entités les plus puissants de la société et a révoqué le peu de pouvoir qu'il restait aux citoyens ordinaires dans notre processus électoral.

Cette nouvelle législation travaillera à restaurer la foi du peuple dans le gouvernement en instituant la loi anti-coordination la plus ferme du pays et en interdisant explicitement, pour la première fois, la coordination dans le droit électoral de l'État de New York. La législation identifie expressément les activités qui constituent une coordination illégale et interdit strictement la coordination dans les scénarios flagrants tels que celui du

contributeur « indépendant » membre de la famille proche du candidat, ainsi que les scénarios subtils comme la diffusion des documents de campagne d'un candidat par des groupes supposés « indépendants ». Cela permettra aux politiques électorales de l'État de parvenir à une démarcation nette et pertinente entre les candidats et les dépenses illimitées et apportera des réformes indispensables au système de financement des campagnes dans l'État de New York.

Par ailleurs, la loi alourdit les sanctions afférentes aux violations en matière de lobbying en offrant une procédure légale renforcée pour les individus faisant l'objet d'une enquête pour des violations potentielles. Les consultants politiques, qui fournissent des services aux élus en place ou aux candidats et qui ont des clients ayant des dossiers devant le gouvernement, seront également tenus de s'enregistrer auprès de l'État et de divulguer l'identité de leurs clients. Cela empêche les organisations de corrompre le processus politique et d'utiliser des fonds qui ne sont pas destinés à la politique. La divulgation des relations politiques et des comportements de financement dont l'influence est largement reconnue mais qui opèrent dans l'ombre, est essentielle pour restaurer la confiance dans la processus politique.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418